

Ain

Enfant placé à tort : se reconstruire après un tel traumatisme

Trois ans après avoir retrouvé son fils placé à tort, Fantine Ratte interpelle les pouvoirs publics comme les politiques afin de permettre aux parents de participer à la réflexion sur la protection de l'enfance. Une gageure dans une société où les placements d'enfants sont en hausse.

Elle ne se définit plus seulement comme « une maman d'enfant placé ». « Depuis nos dernières vacances en août 2024, j'apprends à vivre avec ce traumatisme et à profiter à fond du moment, avec mon mari et nos deux fabuleux enfants », lance Fantine Ratte.

Avec son époux, leur fils aîné et ce petit Auguste*, confié aux services du Département de l'Ain alors qu'il n'était encore qu'un nourrisson, cette habitante de la Plaine de l'Ain apprend à « faire famille ». À tisser ces liens si difficiles à nouer lorsqu'on est éloigné de force. La faute à une suspicion de bébé secoué, motivée par des hématomes sous-duraux repérés

chez Auguste à l'âge de trois mois. Les hôpitaux, les gardes à vue, les regards jugeants, la pouponnière d'Ambérieu-en-Bugey puis un retour progressif à la maison résument trois années de cauchemar... Sans que les faits ne soient avérés. Et ce, malgré une expertise et un avis médical supplémentaire. La toute dernière établie en août dernier fait état d'une évolution neurologique favorable, balayant l'hypothèse d'un traumatisme crânio-encéphalique violent. « C'est écrit noir sur blanc ! », martèle Fantine qui n'a jamais envisagé d'autre issue que le non-lieu ordonné en août 2021, par la juge des enfants, venant sceller leurs retrouvailles définitives.

Surmonter le traumatisme et ne pas être dans la figuration

En septembre, Auguste, « petit garçon sociable et souriant » a fait sa rentrée au CP. Mais les traumatismes demeurent. Avec plus de 50 000 € euros de frais de justice et médicaux, un « couple fragilisé mais toujours



Fantine n'est jamais restée inactive malgré les lenteurs de la procédure. Elle a constitué elle-même un mémoire pour plaider devant le juge des enfants. Photo Catherine Aulaz

debout », Fantine Ratte veut aussi montrer les ravages de trois années de procédure. Elle évoque alors, sans fard, ses insomnies, des migraines invalidantes et le stress post-traumatique « lié à la garde à vue et à chaque rendez-vous médical ».

Pour surmonter « le traumatisme et ne pas être dans la figu-

ration », Fantine Ratte a choisi de parler. Dans nos colonnes d'abord, en février 2023, puis sur les plateaux de télévision, à la radio et dans les associations de soutien aux parents. Récemment, elle a toutefois rendu sa casquette de bénévole, un rôle devenu trop douloureux par la réminiscence des situations.

Créer des groupes de travail au Département

Fantine veut aller de l'avant et faire en sorte que son expérience soit utile à d'autres familles. « Les placements sont nécessaires face à des parents défaillants mais il faut davantage de prévention, favoriser l'aide éducative à domicile (AED) ». Son souhait est d'être associée à la rédaction du « plan enfance » du conseil départemental de l'Ain.

« Durant la procédure, nous aurions voulu être entendus sur les dysfonctionnements en matière de protection de l'enfance et que cela donne lieu à la création de groupes de travail au sein du Département », insiste Fantine Ratte qui a également contacté le député Romain Daubié et le sénateur Patrick Chaize sur ce sujet.

Gonflée d'espoir, cette battante animée par l'envie de raconter son histoire dans un livre, n'aspire qu'à se consacrer à sa famille et à son travail auprès des aînés.

● Julia Beaumet

* Prénom d'emprunt

Zoom ▶ Le parrainage, « un accueil complémentaire »



L'équipe de l'association Les enfants de Bohême, avec Eva Landry (à droite), cheffe de projet « tiers digne de confiance » et accueil durable et bénévole. Photo d'archives Julia Beaumet

Soutenue par le Département de l'Ain, l'association Les enfants de bohème met en œuvre et accompagne le parrainage de proximité pour des enfants de 3 à 18 ans. Un accueil « complémentaire » à la protection de l'enfance. « C'est un pont entre la vie de l'enfant avant le placement et sa vie dans le cadre du placement », observe Eva Landry, cheffe de projet au sein de l'association basée à Bourg-en-Bresse. Concrètement, un adulte bénévole s'occupe d'un enfant quelques heures le week-end ou pendant les vacances. Une quarantaine d'enfants sont ainsi parrainés par un bénévole de l'association. Les 2/3 de ces enfants sont placés. « Le parrain ou la marraine peut être une personne déjà présente dans l'environnement de l'enfant : une AESH à l'école, un éducateur, un voisin, etc. Parfois, l'enfant placé n'a personne d'autre que sa famille autour de lui », poursuit Eva Landry persuadée que le lien se noue au fil des rencontres (balades, goûter, sortie culturelle, etc.). Ce lien doit donc s'inscrire dans le temps, sur plusieurs années.

+ 11% d'enfants confiés au Département en 2023

Sur un département assez jeune comme l'Ain, avec une forte croissance démographique, le nombre d'enfants confiés au Département est difficile à absorber. « Il est compliqué de maintenir le nombre de places en famille d'accueil », constate Thierry Clément, directeur général adjoint à la solidarité. La faute à des assistants familiaux de plus en plus âgés et qui finissent par prendre leur retraite. « On a du mal à les remplacer même si on constate l'émergence d'un nouveau profil de personnes, souvent en reconversion professionnelle, qui ont envie de faire ce métier avec un peu plus de sens et avec les enfants. »

En 2023, le Département a reçu 1 212 informations préoccupantes de protection de l'enfance. En raison des fratries, elles concernaient au final, 1 835 enfants. Les services de l'État sont saisis par mail ou téléphone. « Certaines personnes appellent également le numéro vert 119 [N.D.L.R. Service national



Thierry Clément, directeur général adjoint à la solidarité au Département de l'Ain. Photo d'archives Catherine Aulaz

d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger], explique Thierry Clément. Le service a ensuite deux mois pour traiter les situations décrites, mener une enquête et vérifier qu'il ne s'agit pas d'une plaisanterie. Une visite de la famille concernée est toujours organisée, sauf si cette dernière s'y refuse.

Entre 2022 et 2023, le nombre de placement a encore bondi de 11 %, 1 540* enfants ont ainsi été confiés au Dé-

partement en 2023 contre 1 384 en 2022. Ils sont accueillis chez une assistante familiale, dans une maison d'enfants à caractère social ou au sein d'une maison départementale de l'enfance. Un certain nombre d'enfants confiés demeurent eux, au domicile de leurs parents.

En 2023, 389 enfants ont bénéficié d'une mesure du service d'accompagnement familial renforcé (SAFren). « Ce service intervient lorsqu'un juge considère qu'il y a besoin d'une intervention lourde au niveau éducatif. On voit des parents très jeunes, pas assez mûrs et un peu seuls parfois », décrit Thierry Clément. Certains parents sont, eux, capables d'assurer les besoins de base mais dépassés sur le plan éducatif. Là encore, des éducateurs du SAFren interviennent au domicile des parents.

* Dont 425 mineurs non accompagnés (MNA) qui s'inscrivent dans un dispositif spécifique. Ils sont eux confiés à la Sauvegarde de l'enfance et à Alpha 3A.